

## MAIRIE DE MONESTIER

### CONSEIL MUNICIPAL

#### SEANCE du vendredi 20 Janvier 2023

L'an deux mille vingt-trois, et le vingt janvier à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la commune de Le Monestier régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Lory Agnès, Maire.

#### **Etaient présents :**

Mesdames LORY Agnès, FRIER Maurizia

Messieurs CHABANIS Serge, SAUZE Denis, BAUDOIN Alexandre, LACHAND Mathieu.

#### **ORDRE DU JOUR :**

- Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 18 novembre 2022
- Délibération ouverture de crédits d'investissement
- Délibération taux de cotisation mnt (mutuelle nationale territoriale)
- Délibération modification statutaire de d'Annonay Rhône Agglo
- Délibération reconduction convention CNRACL
- Présentation par l'ONF du bilan 2022 et présentation du programme 2023
- Questions diverses : Plan Communal de sauvegarde, point cimetière, point adressage, programme des événements culturels à venir.

**Absent excusé :** LEROSIER Marion, donne pouvoir à LORY Agnès

**Secrétaire de séance :** Monsieur Serge Chabanis

**Date de convocation :** 16/01/2023

**OBJET : DELIBERATION AVENANT AU CONTRAT DE PREVOYANCE MNT**

Madame le Maire présente un avenant au contrat de prévoyance (N°007160-PVC) signé avec la MNT qui stipule entre autres le nouveau taux de cotisation à 1,32 % TTC.

Nombre de membres en exercice : 7  
Nombre de membres présents : 6  
Nombre de suffrages exprimés : 7  
**VOTES :** Contre : 0 Pour : 7  
Abstention : 0  
**Date de convocation :** 16/01/2023

Le Conseil Municipal approuve les termes de ce contrat avec date d'effet au 1<sup>er</sup> janvier 2023 et charge Madame le Maire de le signer.

**OBJET : DELIBERATION MODIFICATION STATUTAIRE D'ANNONAY RHÔNE ALGLO**

Madame le Maire présente la modification statutaire qui concerne essentiellement la compétence Musique prise par l'agglomération d'Annonay et celle lui permettant de coordonner des maisons de santé.

Madame le Maire explique également qu'en l'absence de délibération contraire, la délibération de modification statutaire est considérée comme adoptée par la commune.

**OBJET : DELIBERATION CONVENTION D'ASSISTANCE ADMINISTRATIVE**

Madame le Maire rappelle que depuis plusieurs années le Centre de Gestion apporte, dans le cadre d'une convention rémunérée signée avec la Caisse des Dépôts et Consignations pour le compte de la CNRACL, son soutien aux Collectivités pour les renseignements relatifs aux dossiers CNRACL. La dernière convention est arrivée à son terme.

Nombre de membres en exercice : 7  
Nombre de membres présents : 6  
Nombre de suffrages exprimés : 7  
**VOTES :** Contre : 0 Pour : 7  
Abstention : 0  
**Date de convocation :** 16/01/2023

Le Conseil Municipal décide de renouveler cette convention, accepte la participation financière selon les tarifs fixés dans la convention et charge Madame le Maire de signer la Convention avec le Centre de Gestion

**OBJET : DELIBERATION D'OUVERTURE DES CREDITS D'INVESTISSEMENT**

- Le Maire de la Commune de **LE MONESTIER**
- **VU** le code général des collectivités territoriales et notamment l'articles L 1612-1

Madame le Maire rappelle que la délibération d'engagement concernée doit comporter les montants des dépenses autorisées ventilées par chapitres et articles budgétaires d'exécution.

Par ailleurs, les dépenses à prendre en compte, hors crédits afférents au remboursement de la dette, sont les dépenses réelles d'investissement votées au budget N-1, c'est-à-dire non seulement les dépenses qui ont été inscrites au budget primitif et au budget supplémentaire, mais également celles inscrites dans les décisions modificatives. L'article L1612-1 vise les crédits ouverts, ce qui exclut les restes à réaliser.

Nombre de membres en exercice : 7  
 Nombre de membres présents : 6  
 Nombre de suffrages exprimés : 7  
**VOTES :**        Contre : 0 Pour : 7  
                          Abstention : 0  
**Date de convocation :**        **16/01/2023**

**DÉPENSES D'INVESTISSEMENT 2022 :**

Chapitre	Crédits votes au BP 2022 (crédits ouverts) a	RAR inscrits au BP 2022 (credits reportés) b	Crédits ouverts au titre de décisions modificatives votées en 2022 c	Montant total à prendre en compte d = a + c
D 20	500	0	0	125.00
D 21	119 346.49	0	0	29 836.62
D 23	4225.00	0	0	1 056.25
<b>TOTAL</b>				<b>31017.87</b>

**Montant total maximum des dépenses d'investissement autorisées : 124 071.49\* 25 % = 31 017.87€**

Le conseil municipal autorise jusqu'à l'adoption du budget primitif 2022 Madame le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite de 31 017.87 €

**OBJET : DELIBERATION POUR DEMANDE D'AIDE FINANCIERE AUPRES DE L'ETAT (DETR)**

Madame le Maire expose que, dans le cadre de la mise en conformité de son cimetière, la Commune est dans l'obligation de créer un ossuaire communal et souhaite également engager la réfection de l'entrée pour permettre un accès facilité au plus grand nombre.

Serge Chabanis, premier adjoint en charge du dossier, fait la proposition suivante sur la base de plusieurs devis.

Le coût estimé de cette opération par des prestataires s'élève à :

- Création de l'ossuaire : 6024.66 € HT
- Réfection de l'accès : 4120 € HT

Pour un montant total de 10 144.66 € HT soit 12 173.59 € TTC.

Le Conseil Municipal souhaite solliciter une aide dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) à hauteur de 40 % soit 4 869.44 € HT et mandate Madame le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires auprès des services de l'État.

Nombre de membres en exercice :	7
Nombre de membres présents :	6
Nombre de suffrages exprimés :	7
VOTES :	Contre : 0 Pour : 7
	Abstention : 0
Date de convocation :	16/01/2023

**PRESENTATION par l'ONF DU BILAN 2022 ET PRESENTATION DU PROGRAMME d' ACTIONS 2023**

A l'invitation de Madame le Maire, M. **PETIT Julien** Technicien Forestier de l'Office National des Forêts, présente au Conseil Municipal le bilan annuel 2022, le programme 2023 et des propositions de travaux liées à la forêt communale.

• Exploitations réalisées en 2022

Parcelle(s)	Exploitant	Mode de vente	Volume Résineux	Volume Feuillus	Acheteur
1, 2 et 9	FANGET	BF	300 m3	0 m3	Scierie BLANC
5	FANGET	BSP	100 m3	0 m3	Scierie MOULIN
		Total	400 m3	0 m3	400 m3 total

• Martelages effectués

Parcelle(s)	Volume Résineux	Volume Feuillus	Volume total
1	160 m3	0 m3	160 m3
2	154 m3	0 m3	154 m3
9	61 m3	0 m3	61 m3
11	465 m3	0 m3	465 m3
Total	840 m3	0 m3	840 m3 total

• Travaux réalisés en 2022

Nature	Parcelle(s)	Montant HT
Travaux de maintenance - Entretien de périmètre	3	1 816,14 €
Travaux de maintenance - Entretien de périmètre	4	641,61 €
Travaux de maintenance - Entretien de périmètre	23	3 178,25 €
Travaux de maintenance - Entretien de parcellaire	10	310,25 €
Travaux de maintenance - Entretien de parcellaire	11	292,19 €
Travaux d'infrastructure - Assistance technique	/	1 440,00 €
Travaux d'infrastructure - Reprofilage, remise en état des renvois d'eau	/	4 800,00 €
Total		12 478,44 €

• Autres dépenses

Nature	Montant HT
Frais de garderie – part fixe (2€/ha)	336,22 €
Frais de garderie – Part variable (10% des recettes forêt n-1)	4 476,63 €
Total	4 812,85 €

- Volumes de bois vendus, acheteurs et mode de vente

Nature	Mode de vente	Parcelle(s)	Volume Résineux	Volume Feuillus	Acheteur	Montant HT
IRR	BSP	13	517 m3	6 m3	CBD	15 782,00 €
IRR	BSP	23	273 m3	0 m3	SICARD	4 733,00 €
IRR	CESSION	5	28 m3	0 m3	MOULIN	594,00 €
AS	BF	1, 2 et 9	300 m3	0 m3	BLANC	12 000,00 €
Total			1118 m3	6 m3	1124 m3 total	33 109,00 €

#### BILAN FINANCIER

Année	2022	2021
Recettes	34 410,71 €	51 170,86 €
Dépenses	17 291,29 €	7 089,52 €
Bilan	17 119,42 €	44 081,34 €

#### PREVISIONNEL ANNEE 2023

##### RESSOURCES BOIS - EN STOCK - NON VENDUE

Année	Nature technique	Parcelle(s)	Surface	Volume total prévu	Estimation des recettes (HT)	Observations
2022	IRR	3 et 4	17 ha	1300 m3	45 000,00 €	Bois façonné
2023	IRR	11	8 ha	465 m3	11 000,00 €	BSP
2023	IRR	15	8 ha	400 m3	9 000,00 €	BSP
Total			33 ha	2165 m3	65 000,00 €	

- Travaux programmés pour 2023

Nature	Parcelle(s)	Montant HT
Fourniture et pose d'un panneau acier ONF "Forêt communale du Monestier"	/	960,00 €
Fourniture et pose de deux panneaux "Risque incendie"	/	1 260,00 €
Passage de l'épareuse sur les routes forestières	/	3 900,00 €
Élagage au dessus des pistes forestières	/	1 580,00 €
Étude de schéma de desserte - Avant projet technique et foncier (taux de subvention 60 %)	/	3 780,21 €
Mise au gabarit d'une piste de débardage en route forestière (taux de subvention 50 %)	/	25 000,00 €
Total (sans subventions)		36 480,21 €
Total (avec subventions)		21 712,21 €

Concernant les dépenses prévisionnelles 2023 de l'épareuse, le Conseil s'accorde sur les travaux d'élagage ainsi que sur l'étude et la mise au gabarit de la nouvelle desserte qui fait suite à l'étude engagée. Concernant les panneaux informatifs souhaités par Madame le Maire, des discussions ont lieu et il est convenu que la commission forêt étudie la question, l'implantation éventuelle des panneaux et qu'elle présentera ses analyses à un prochain conseil pour décision.

#### FESTIVITES A VENIR :

Madame le Maire fait le point sur les événements à venir au village :

- 4- 6 mai 2023 : « *Les chemins de la Mémoire* » du maquis de la Vocance et l'inauguration de la Place de la Résistance
- Autour du 15 juin : « L'Ardéchoise » Cette année elle passera dans notre village le mercredi 14 Juin. Quelques Mounitères sont déjà volontaires pour accueillir les coureurs.
- 26 juin 2023 : journée orgue de Barbarie à l'occasion de la fête de la musique.

Madame le Maire propose également que l'organisation d'un repas partagé soit renouvelée cette année.

Enfin, Madame le Maire indique qu'en l'absence d'une association structurée capable de porter l'évènement ou à défaut, de suffisamment de volontaires, il sera malheureusement difficile de maintenir l'organisation de la Saint-Georges telle qu'on l'a connue. Toutefois, des discussions sont en cours avec l'ACCA pour éventuellement organiser une « matinée caillettes » ou autre pour malgré tout marquer le jour de la Saint-Georges

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus  
 Pour copie conforme  
 Madame le Maire, Agnès LORY

